

Chambres d'hôtes LE GRAND FIEF - Chantonnay

Conditions générales de vente

Validation d'une réservation :

Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de huit jours un acompte correspondant à 25 % du montant de votre séjour . Il sera déduit de la facture établie le jour de votre départ.

La réservation ne deviendra effective qu'une fois l'acompte reçu. Le règlement de l'acompte entraîne votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après. Merci de bien vouloir noter que sans versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas enregistrée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de disposer des chambres.

Vous pouvez régler cet acompte :

- par chèque bancaire (à l'ordre de Danielle FROGER - Chambres d'hôtes LE GRAND FIEF).

- par virement bancaire (sur demande, nous vous ferons parvenir notre IBAN).

Le paiement du solde du séjour s'effectuera le jour de votre départ.

Heure d'arrivée : les chambres sont disponibles à partir de 15 h 00. Merci de bien vouloir nous faire connaître la veille, l'heure approximative de votre arrivée.

Heure de départ : l'heure de départ des chambres doit se faire avant 11 h 30.

L'accès à la propriété et à la piscine est réservé exclusivement aux personnes séjournant au Grand Fief.

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment interdit de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées et les présentes conditions générales de vente.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour, à déclarer et à assumer financièrement toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Le Grand Fief n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Annulation :

Si l'annulation intervient :

- Plus de 7 jours avant le début de votre séjour, les acomptes sont remboursés.

- Moins de 7 jours avant le début du séjour, les acomptes restent acquis au Grand Fief

Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de l'arrivée, la réservation est annulée. L'acompte restant acquis.

En cas de départ anticipé en cours de séjour : règlement total de la prestation réservée.

En cas d'annulation d'une réservation du fait du Grand Fief nous nous engageons à en informer le client par tout moyen et à lui rembourser l'acompte versé sous 8 jours.

La taxe intercommunale de séjour est un impôt local que le client doit acquitter directement au Grand Fief, qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Du 1er mai au 30 septembre : elle est fixée à 0,55 € / personne de + de 18 ans.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

Conformément à " la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Fait à Chantonnay le 8 avril 2018